

## Avez-vous qualifié votre enceinte de stockage pour endoscope ?

La circulaire D HO S / E 2 / D G S /SD5C/2003 n° 591 de décembre 2003 relative aux modalités de traitement stipule que **lorsqu'un endoscope a été stocké pendant douze heures ou plus, une désinfection** de niveau intermédiaire pour le matériel semi-critique ou de haut niveau pour le matériel critique **s'impose avant le premier acte endoscopique** en raison du risque de prolifération microbienne dans les canaux lors de la phase de stockage.

**Les enceintes de stockage des endoscopes** thermosensibles (ESET) mettent en avant la possibilité de **maintenir la qualité microbiologique** des endoscopes **pendant des périodes supérieures aux douze heures** préconisées dans la circulaire.

**Mais les conditions d'utilisation de ces ESET doivent être définies afin de garantir la qualité microbiologique des endoscopes après un stockage supérieur à douze heures.**

Les établissements peuvent s'appuyer sur la norme **NF S 98030** qui précise :

- 1- les exigences de performance pour les ESET
- 2- les méthodes pour les tests de référence utilisés pour vérifier que l' ESET satisfait aux exigences spécifiées,
- 3- les méthodes de tests pouvant être réalisés afin de vérifier la continuité de l' ESET installée avec les conditions de fonctionnement validées

**L'utilisation d'ESET conformes à la norme NF S 98030 associée à une politique de suivi de la qualité microbiologique des endoscopes doit permettre :**

- **D'augmenter la durée maximale de stockage autorisée** avant une nouvelle procédure tout en réduisant le risque de contamination des endoscopes et la formation de biofilm pendant les périodes de stockage
- **De réduire le coût inhérent au traitement des endoscopes**

Nous vous proposons de valider l'utilisation de votre enceinte de stockage.